



Récupération d'un nom de domaine d'une marque inutilisée

Par Paglop

Bonjour,

Je souhaite racheter un nom de domaine expiré d'un ancien site (que je préfère ne pas citer, appelons-le abc.com).

Ce domaine profite d'une réputation existante auprès de google (liens entrants, marque connue) donc en le reprenant et en construisant un nouveau site par-dessus, je profite du bon référencement de l'ancien site.

La marque abc.com existe encore sur l'INPI. Elle est enregistrée par une société qui elle aussi existe encore. Toutefois, la marque abc.com n'est plus utilisée. Son site a disparu depuis plus d'un an, ses pages Facebook et Twitter ont été supprimées, bref, tout est fini pour abc.com.

Si je reprends le nom de domaine et que je fais un nouveau site abc.com traitant de la même thématique et avec le même nom, suis-je en tort et est-ce que je risque des poursuites de l'ancien propriétaire ?

Si je reprends abc.com mais que dans le logo et les mentions légales, je nomme mon site "AB C.com" (l'url reste abc.com mais ma marque est devenue AB C), cela change-t-il quelque chose ?

Enfin, si les deux solutions précédentes ne fonctionnent pas, puis-je créer un nouveau site sur la même thématique, que j'appelle xyz.com et rediriger l'ancien site abc.com vers xyz.com (de manière à "transférer" la puissance du référencement Google vers xyz.com) ?

Merci :)